

Une main-d'œuvre compétente, en nombre suffisant

L'alternance travail-études : le pari gagnant de l'industrie de la construction

Laval, le 28 février 2025. – Afin d'augmenter la main-d'œuvre diplômée sur les chantiers de Québec et de favoriser la rétention des talents, l'industrie de la construction se mobilise afin que davantage d'étudiants et d'étudiantes puissent avoir accès à des programmes d'études offerts en alternance travail-études. À cet effet, et pour la première fois de son histoire, en résulte le Plan d'action pour accélérer l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction 2025-2028.

Le plan a été présenté par la présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec, Mme Audrey Murray, en compagnie du ministre du Travail, ministre responsable des régions de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, M. Jean Boulet, du directeur général adjoint du Centre de services scolaire de Laval, M. Jean-Pierre Archambault, et du directeur du Centre de formation Le Chantier, M. Éric Cousineau.

En plus de confirmer aux étudiants et aux étudiantes leur choix de carrière, la formation en alternance travail-études leur permet de rapidement mettre en pratique leurs apprentissages sur les chantiers. Non seulement y gagnent-ils et elles en compétence, mais ils et elles y développent une connaissance fine du milieu, tôt dans leur parcours.

Depuis qu'il est possible de suivre un parcours en alternance travail-études (2021), la relève en construction a accompli trois millions d'heures. L'accélération de ce modèle et l'atteinte, d'ici 5 ans, des cibles de 1 000 étudiants et étudiantes, en plus d'adapter au moins 50 % des programmes d'études en construction, permettent de croire à un impact positif sur le nombre d'heures travaillées par les étudiants et les étudiantes.

« L'alternance travail-études en construction a fait ses preuves et connaît une croissance importante : en 2024-2025, on compterait 406 nouvelles inscriptions qui permettraient l'ajout de 18 cohortes aux 9 qui sont déjà en cours depuis 2023-2024 (205 étudiants et étudiantes). Le Québec a besoin de 17 000 nouveaux travailleurs et nouvelles travailleuses, en moyenne, chaque année. Or, deux des grands enjeux auxquels nous sommes confronté(e)s, c'est la rétention et le manque de personnes diplômées; 30 % de la main-d'œuvre nous quitte après 5 ans et 70 % de ceux et celles qui se joignent ne sont pas diplômé(e)s. L'alternance travail-études est en ce sens une des solutions porteuses pour inverser ces tendances », affirme la PDG de la CCQ, Audrey Murray.

Ce plan d'action comporte 19 actions regroupées en 6 mesures et s'articule en 3 axes, dont voici quelques exemples :

1. Soutien au déploiement de l'alternance travail-études :

- Formation aux entreprises, aux superviseurs et aux superviseuses de stage ainsi qu'aux associations patronales et syndicales, pour qu'elles connaissent leur rôle, fassent part de leurs attentes et aient une idée de l'engagement requis;
- Création d'un réseau de maillage entre les acteurs de l'alternance travail-études et un lieu de suivi du plan d'action.

2. **Promotion et accessibilité :**

- Campagne d'information et de promotion auprès des étudiants et des étudiantes ainsi que des entreprises, afin de faire connaître les possibilités de l'alternance travail-études.

3. **Soutien financier :**

- Ajustement du financement de l'alternance travail-études pour les programmes d'études liés à l'industrie de la construction pour 2024-2025 et 2025-2026.

« Le Plan d'action pour accélérer l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction 2025-2028 représente une avancée majeure pour répondre aux défis de notre main-d'œuvre. En facilitant l'intégration des élèves sur les chantiers et en renforçant leurs compétences dès le début de leur parcours, nous contribuons directement à la rétention des travailleurs et à la vitalité de notre industrie. C'est une initiative structurante qui aura des effets concrets sur le terrain, et je suis fier de soutenir cet engagement pour l'avenir de la construction au Québec », souligne Jean Boulet, ministre du Travail, ministre responsable des régions de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Le [plan d'action](#), d'une durée de cinq ans, est appelé à évoluer au fil de son déploiement, afin de tenir compte des évolutions des besoins. Cela permettra de la cohérence et une meilleure prévisibilité afin de remplir l'imposant carnet de commandes du Québec.

« Nous croyons beaucoup aux bienfaits de la formule d'alternance travail-études. Depuis son implantation au sein de nos programmes de formation du secteur de la construction, elle présente de nombreux atouts tant pour nos élèves, nos centres de formation que les entreprises qui reçoivent les élèves. Elle permet de former une main-d'œuvre importante, qualifiée et intéressée au bénéfice d'un milieu dont les besoins sont majeurs. Merci aux partenaires et aux entreprises impliqués », affirme le directeur général du Centre de services scolaire de Laval, Yves Michel Volcy.

-30-

Renseignements :

Emmanuella Proulx

Attachée de presse

Cabinet du ministre du Travail, ministre responsable des régions de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Emmanuella.proulx@travail.gouv.qc.ca

Cellulaire : 367 990-1882

Jessica Rousseau

TACT, Cellulaire : 438 396-8288